

Programme d'accompagnement de VAE au titre de Directeur d'exploitation cinématographique

La Fémis vous propose un accompagnement VAE alternant trois ateliers collectifs en présentiel à La Fémis et un suivi personnalisé à distance (relectures, entretiens individuels et conseils sur votre dossier) pour la réalisation de votre livret de validation de VAE.

L'accès au centre de documentation de La Fémis et à celui de la Bibliothèque du Film vous permettra d'effectuer des recherches utiles à la réalisation de votre livret de validation (Livret 2), à partir d'une liste de mémoires professionnels et d'une bibliographie dédiés à l'exploitation cinématographique. Entre chaque regroupement, des rdv à distance sont fixés avec votre accompagnateur.rice VAE. Une relecture de vos écrits est assurée systématiquement.

Votre accompagnement VAE a une amplitude de sept mois, de juin 2022 à janvier 2023.

de l'éligibilité au parcours de VAE

Candidat.e	La Fémis	Candidat.e éligible	La Fémis
Dépôt du dossier de recevabilité <small>(version numérique et papier)</small>	Envoi de l'avis de recevabilité	Proposition de parcours d'accompagnement et/ou Jury + Démarches de financement	Administration de l'inscription + Convocation
jusqu'au lundi 28 mars 2022 inclus	en général en moins d'un mois <small>(2 mois max délai légal)</small>	avril-mai 2022	juin 2022

calendrier de l'accompagnement

Atelier collectif 1	rdv indiv. 1 à distance 1h	rdv indiv. 2 à distance 1h	remise du dossier V1
mardi 30 juin 2022	± mardi 5 juillet	± mardi 26 juillet	± mercredi 27 juillet

Atelier collectif 2	rdv indiv. 3 à distance 1h	remise du dossier V2	rdv indiv. 4 à distance 1h	remise du dossier V3
mardi 30 août	± mardi 13 septembre	± mardi 20 septembre	± mardi 4 octobre	± mardi 18 octobre

Atelier collectif 3	rdv indiv. 5 à distance 1h	dépôt du dossier final Livret 2	rdv indiv. 6 à distance 1h	Jury de diplôme
jeudi 10 novembre	± jeudi 1 ^{er} décembre	jeudi 15 décembre	± mardi 10 janvier 2023	mardi 14 janvier et/ou mer. 15 janvier 2023

détail des ateliers

30 juin 2022	30 août 2022	10 novembre 2022
<p>Présentation des participants et de la démarche de VAE.</p> <p>Programme et méthodologie de l'accompagnement VAE :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier du parcours▪ Présentation du livret de validation (livret 2)▪ L'explicitation de l'activité : simulation d'un entretien d'explicitation▪ Définition de la preuve, accompagnement à l'écriture réflexive et la formalisation▪ Choix des situations de travail en lien avec le référentiel d'activités professionnelles du titre de directeur d'exploitation cinématographique.	<p>Accompagnement à l'écriture réflexive et la formalisation.</p> <p>Analyse des activités.</p> <p>Exercice collectif d'analyse d'activité, émergence des compétences et des connaissances mobilisées dans la résolution des problèmes.</p>	<p>Structuration et mise en forme du dossier final (annexes).</p> <p>Les attendus du jury.</p> <p>Entraînement à la soutenance devant le jury.</p>

descriptif de la certification

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35096>

infos pratiques

Portail d'information national sur la VAE : <http://www.vae.gouv.fr>.

Aucune démarche de financement n'est à effectuer avant l'avis de recevabilité.

Seul.e.s les candidat.e.s éligibles à la VAE (parcours et/ou Jury) peuvent démarcher pour un financement par le CPF et/ou Pôle Emploi / Région / autre.

Un devis et des pistes de financements seront proposés à l'éligibilité. Au besoin :

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>